

C-app 1

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION **NTT Data Belgique SRL**

Forme juridique¹ : **Société à responsabilité limitée**

Adresse: **Rue de Spa**

N°: **8**

Code postal: **1000**

Commune: **Bruxelles**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet²: **https://benelux.nttdata.com/**

Adresse e-mail²: **finance.sbel@emeal.nttdata.com; francisco.maria.garcia@emeal.nttdata.com**

Numéro d'entreprise

0712.941.486

DATE **30-09-2021** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :

☒ les COMPTES ANNUELS en **EURO**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **24-11-2023**

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01-04-2022** au **31-03-2023**

l'exercice précédent des comptes annuels du **01-04-2021** au **31-03-2022**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **44** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: **6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.4.2, 6.5.1, 6.5.2, 6.6, 6.7.2, 6.8, 6.12, 6.17, 6.18.2, 9, 11, 12, 13, 14, 15**

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Abril Arranz Oscar

Rue de Spa 8, 1000 Bruxelles, Belgique

Mandat: Administrateur gérant, début: 07/11/2018

Leconte Gomez Hermida Sophie

Rue de Spa 8, 1000 Bruxelles, Belgique

Mandat: Administrateur gérant, début: 07/11/2018

Del Amo Muñoz Jose Luis

Rue de Spa 8, 1000 Bruxelles, Belgique

Mandat: Administrateur gérant, début: 07/11/2018

Lafuente Hernandez Tomas

Rue de Spa 8, 1000 Bruxelles, Belgique

Mandat: Administrateur gérant, début: 04/08/2022

Maria Garcia Francisco Xavier

Rue de Spa 8, 1000 Bruxelles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 30/09/2022

Biosca Arpa Sergi President of the BoD

Rue de Spa 8, 1000 Bruxelles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 30/09/2022

KPMG Réviseurs d'entreprise SRL 0419.122.548

Luchthaven Brussel Nationaal 1, boîte K, 1930 Zaventem, Belgique

Numéro de membre: B00001

Mandat: Commissaire, début: 30/03/2022, fin: 16/09/2024

Représenté par:

1 Branswyk Fabian

Luchthaven Brussel Nationaal 1 , boîte K 1930 Zaventem Belgique

, Numéro de membre : A02505

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

- Terrains et constructions
- Installations, machines et outillage
- Mobilier et matériel roulant
- Location-financement et droits similaires
- Autres immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

- Entreprises liées
- Participations
- Créances
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
- Participations
- Créances
- Autres immobilisations financières
- Actions et parts
- Créances et cautionnements en numéraire

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	20		
6.1	21/28	202.462	8.063
	21		
6.2	22		
	22/27	201.887	7.488
6.3	22		
	23	201.887	7.488
	24		
	25		
	26		
	27		
6.4 /			
6.5.1	28	575	575
	280/1		
	280		
	281		
	282/3		
6.15	282		
	283		
	284/8	575	575
	284		
	285/8	575	575

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>75.697.710</u>	<u>28.256.094</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	6.014.101	4.439.308
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	6.014.101	4.439.308
Créances à un an au plus		40/41	61.480.633	23.649.865
Créances commerciales		40	60.171.876	23.483.788
Autres créances		41	1.308.758	166.077
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	8.168.538	118.647
Comptes de régularisation	6.6	490/1	34.437	48.274
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	75.900.172	28.264.156

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	13.544.188	5.488.256
Apport	6.7.1	10/11	700.000	700.000
Disponible		110		
Indisponible		111	700.000	700.000
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves		13	1.855	1.855
Réserves indisponibles		130/1	1.855	1.855
Réserves statutairement indisponibles		1311	1.855	1.855
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	12.842.333	4.786.401
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁶		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>62.355.984</u>	<u>22.775.901</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	62.355.984	22.775.901
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	19.717.861	4.737.801
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	19.717.861	4.737.801
Dettes commerciales		44	28.527.406	14.612.563
Fournisseurs		440/4	28.527.406	14.612.563
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		749.123
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	4.206.006	2.676.413
Impôts		450/3	1.605.099	861.791
Rémunérations et charges sociales		454/9	2.600.908	1.814.622
Autres dettes		47/48	9.904.711	
Comptes de régularisation	6.9	492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	75.900.172	28.264.156

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	87.482.506	42.045.160
Chiffre d'affaires	6.10	70	85.902.533	40.519.607
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	1.574.794	1.429.924
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	5.180	95.630
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	76.343.181	36.484.579
Approvisionnements et marchandises		60	53.659.412	9.555.099
Achats		600/8	53.659.412	9.555.099
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	5.526.978	17.493.941
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	17.108.981	9.434.733
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	47.810	806
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation		9901	11.139.325	5.560.581

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	668	119
Produits financiers récurrents		75	668	119
Produits des immobilisations financières		750		91
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	668	29
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	216.329	34.039
Charges financières récurrentes	6.11	65	216.329	34.039
Charges des dettes		650	196.334	28.948
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	19.995	5.091
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	10.923.665	5.526.662
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	2.867.733	1.682.712
Impôts		670/3	3.008.902	1.682.712
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	141.169	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	8.055.932	3.843.949
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	8.055.932	3.843.949

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	12.842.333	4.786.401
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	8.055.932	3.843.949
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	4.786.401	942.451
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	12.842.333	4.786.401
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	8.620
8162	242.210	
8172		
8182		
8192	250.830	
8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8212		
8222		
8232		
8242		
8252		
8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.132
8272	47.810	
8282		
8292		
8302		
8312		
8322	48.943	
(23)	201.887	

AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

(+)/(-)

Autres

(+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8363		
8373		
8383		
8393		
8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8473		
8483		
8493		
8503		
8513		
8523		
8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8543		
8553		
(284)		
285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	575
8583		
8593		
8603		
8613		
8623		
8633		
(285/8)	575	
8653		

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXXXXXX 700.000	700.000
8790 87901 8791 87911		

Modifications au cours de l'exercice

 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXX	1.855

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	

Parts

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761 8762	
8771 8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts *(rubriques 450/3 et 178/9 du passif)*

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 178/9 du passif)*

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	1.605.099
9076	
9077	2.600.908

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	208	170
9087	190,4	169,9
9088	332.718	215.825
620	13.392.276	7.330.302
621	552.485	1.542.757
622	360.596	345.090
623	2.803.624	216.585
624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour la société

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110		
9111		
9112		
9113		
9115		
9116		
640		
641/8		
9096	1	
9097	0,1	
9098	128	
617	7.212	

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		102
655		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Dépenses non admises

Codes	Exercice
9134	3.008.902
9135	3.008.902
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	521.075

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	832.261	1.486.173
9146	2.195.921	1.770.530
9147	1.882.313	1.229.154
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société****Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Assurance groupe pour certains membres du personnel contractée auprès de compagnies d'assurances. Les primes sont versées par l'employeur par rapport à sa fonction dans la société. Les capitaux constitués par la capitalisation des primes effectivement versées sont payés aux bénéficiaires à l'âge de la pension. La charge est enregistrée en résultat lors du paiement des primes.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
ENTREPRISES LIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour
sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liéesConstituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour
sûreté de dettes ou d'engagements de la société
Autres engagements financiers significatifs
Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION
ENTREPRISES ASSOCIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans cette annexe

Exercice
0

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	50.640
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS****La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion***

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

NTT DATA SPAIN S.L. (0825.811.478)

Avenida de Manoteras 52

28050 Madrid, Espagne

B82387770

Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles d'évaluation prescrites par l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En résumé, les règles arrêtées par l'Organe d'administration de l'entreprise et adoptées dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels sont les suivantes:

ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, y compris les frais accessoires et la T.V.A. non déductible. Celles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires en fonction de la durée probable d'utilisation. Généralement cette durée est de deux à cinq ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

La base d'amortissement est la valeur d'acquisition, frais accessoires compris (y compris donc la TVA non déductible) à la condition que la valeur totale (frais accessoires compris) soit au moins égale à 500 € H.T.V.A (soit pour la valeur unitaire de l'acquisition, soit pour un ensemble cohérent dont la valeur totale dépasse 500 € H.T.V.A.).

Les investissements inférieurs à 500 € H.T.V.A sont directement pris en charge par le compte de résultat.

La méthode appliquée est la méthode linéaire.

La durée de l'amortissement des divers immobilisés corporels est reprise dans le tableau ci-dessous.

Type d'investissement - Durée de vie économique - Taux d'amortissement

" Aménagements 5 à 10 ans	10% à 20%
" Mobilier - matériel roulant 5 ans	20%
" Matériel informatique 3 à 5 ans	20% à 33%
" Immobilisations en cours	Pas d'amortissement pratiqué

Le cas échéant, les immobilisations corporelles (dont l'utilisation est limitée dans le temps) font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsqu'en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner leur évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les cautionnements en numéraire versés au titre de garanties permanentes, notamment auprès d'administrations ou d'entreprises de services publics sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

STOCK :

Encours - commandes en cours d'exécution

Les contrats gérés par NTT DATA Belgique SRL peuvent être des contrats de type " fee based " ou " global price ".

La facturation des contrats de type " fee based " se fait mensuellement (ou conformément aux conditions contractuelles validées avec le client) sur la base des prestations réellement exécutées. A chaque clôture comptable, une facture à émettre est enregistrée pour l'ensemble des prestations déjà réalisées mais non encore facturées.

La facturation des contrats de type " global price " se fait sur la base des accords contractuels quel que soit les prestations réellement exécutées. A chaque clôture comptable, l'ensemble des travaux exécutés mais non encore facturés est reconnu sous la rubrique " commandes en cours d'exécution " en compte 37 selon la méthode de l'avancement (percentage of completion). Un compte 46 sera utilisé lorsque la facturation excède les travaux déjà engagés.

Les commandes en cours d'exécution font l'objet de réductions de valeur si leur coût de revient, majoré du montant estimé des frais encore à exposer, dépasse le prix prévu au contrat de façon significative.

S'il devait ressortir des calculs les plus récents que la commande sera finalisée à perte, une provision sera constituée pour couvrir les risques et charges liés à la poursuite de l'exécution de cette commande, pour autant que ces risques ne soient pas déjà couverts par des réductions de valeur comptabilisées comme expliqué ci-dessus. Par ailleurs, il est important de préciser que la société n'a pas fait usage de la possibilité de compenser, contrat par contrat, les en-cours et les avances reçues (avis CNC 2016/14).

CRÉANCES A UN AN AU PLUS (DONT COMPTES CLIENTS) :

Les créances à un an au plus sont comptabilisées pour leur valeur nominale au moment où elles apparaissent.

Une évaluation systématique est faite de ces créances en vue d'appliquer d'éventuelles réductions de valeur, si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les soldes créditeurs des clients sont, en fin de période et par opération diverse, transférés au passif. Cette opération diverse est retournée au début de la période suivante.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les placements sont portés au bilan à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable. Elle doit être reprise (partiellement ou totalement) si la valeur de réalisation réaugmente. Les valeurs disponibles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF :

Les comptes de régularisation sont enregistrés et évalués à leur valeur nominale et reprennent au bilan la partie imputable à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Le prorata des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs est imputé en "charges à reporter".

Les "produits acquis" comprennent les prorata des produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

PASSIF

RÈGLES D'ÉVALUATION

PROVISIONS

Le Conseil d'Administration constitue à la clôture de l'exercice des provisions spécifiques en vue de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature qui sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Il s'agit essentiellement des provisions pour gros entretiens, engagements, ou grosses réparations. Provisions pour litiges sociaux ou commerciaux,

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir. Elles sont déterminées avec prudence, sincérité et bonne foi.

DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les dettes à plus d'un an et à un an au plus sont portées au bilan à leur valeur nominale. Elles englobent notamment des dettes en compte envers les fournisseurs de bien et de services, les effets à payer, les factures à recevoir, les dettes vis-à-vis du personnel (salaires à payer, pécules de vacances,...), les dettes et provisions sociales et fiscales (ONSS, impôts directs et indirects,...), ainsi que les dividendes à payer.

Les soldes débiteurs des fournisseurs sont transférés en fin de période à l'actif. Cette écriture est contre-passée au début de la période suivante.

COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Les comptes de régularisation sont enregistrés et évalués à leur valeur nominale. Les "charges à imputer" comprennent les prorata des charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé. Les "produits à reporter" regroupent les prorata de produits reçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Dans l'annexe C-app 10 des comptes annuels relative au bilan social, le code 1023 ne correspond pas au total du compte 62 repris dans l'annexe C-app 4. Ceci s'explique par le fait que la société NTT Data Belgium détient une succursale grecque de droit belge pour laquelle les employés ne sont pas repris sous le registre des travailleurs belges et pour lesquels aucune DIMONA n'a été entrée au cours de l'année.

« Nous avons procédé au redressement des chiffres comparatifs (31/03/2022) de la façon suivantes :

- Dans l'annexe C.-app 3.1 : un montant initialement enregistré dans la rubrique autre créance pour un montant de 4.754.066,46 a été reclassé parmi les créances commerciales. En effet, ce montant était relatif à des prestations de service réalisées par la société au profit d'autres entités du groupe. Ce qui est une partie du core-business de NTT data Belgium et par conséquent à considérer comme une créance commerciale.
 - Dans l'annexe C.-app 4 : un montant initialement enregistré dans la rubrique autre Services et biens divers pour un montant de 33.995.776,43 a été reclassé parmi les approvisionnements et marchandises. En effet, ce montant était relatif à des prestations de service réalisées par les sous-traitants de la société dans le cadre de l'exécution des projets.
- Ces corrections portant sur l'exercice précédent, ont été enregistrées par souci de comparabilité. En effet, l'organe d'administration estime qu'il ne s'agit pas d'erreur nécessitant la rectification des comptes annuels déposés à la banque nationale pour l'exercice clos 31/03/2022 puisque ces dernières n'altèrent pas l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société. »

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION****RAPPORT DE GESTION**

NTT DATA BELGIQUE S.R.L.
Rue de Spa 8
1000 Bruxelles
BE 0712.941.486

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOTURE AU 31 MARS 2023 A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 24 NOVEMBRE 2023**

Le 24 octobre 2023

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'exercice de notre mandat durant l'exercice clôturé au 31 mars 2023, et de soumettre les comptes annuels à votre approbation.

**1. Exposé sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société et
description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée**

Commentaires sur l'évolution des affaires :

Il ressort des comptes annuels que la société a enregistré un bénéfice après impôt de 8.055.932,20 durant cet exercice qui s'étend du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

La société a été constituée avec un capital de € 18.550,00, entièrement libéré. Représentant 1.855 parts sociales nominatives, sans mention de valeur, qui représentent chacune une partie égale du capital, détenues par NTT Data Spain S.L., société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit espagnol, ayant payé une prime d'émission de € 681.450,00.

La société NTT Data Belgique S.R.L. enregistre des bénéfices durant cet exercice et clôture également l'année avec 208 employés enregistrés. Durant l'exercice, la société a généré un revenu brut de € 87.477.326,20 dont un chiffre d'affaires de € 85.902.532,54. Soit une augmentation du chiffre d'affaires de 112 % par rapport à l'exercice précédent. La croissance justifiée par l'acquisition de nouveau client et de nouveau contrat pour des clients existants, permet à NTT Data de recruter et de passer ainsi à un effectif de 208 employés. La grande majorité des contrats sont des contrats décrochés lors de marchés publics d'institutions européennes.

.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION****2. Affectation du résultat**

Il ressort des comptes annuels que la société a enregistré un bénéfice après impôt de € 8.055.932,20 durant cet exercice.

Les montants seront affectés comme suit :

<u>Total à affecter :</u>	€ 8.055.932,20
• Affectation à la réserve légale :	€ 00,00
• Bénéfice à reporter :	€ 8.055.932,20

3. Justification de l'application des règles comptable de continuité

Compte tenu de l'information qui précède, les comptes annuels de NTT Data Belgique SRL au 31 mars 2023 ont été établis dans une perspective de continuité d'exploitation.

4. Evénements importants depuis la clôture

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

5. Circonstances susceptibles d'influencer le développement de la société

La société bénéficie d'un soutien, au besoin, de sa société mère NTT Data Spain SL, en cas de difficultés de trésorerie ou autres. L'évolution de la situation et son impact sont en permanence suivis par le Groupe et par la Société afin d'évaluer tout élément significatif qui pourrait survenir dans un avenir proche ainsi que les actions qui en découleraient.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION****6. Risques et incertitudes**

Le risque client reste limité puisque la société travaille essentiellement avec des organisations internationales et institutions européennes. Un défi important reste le recrutement vu la pression sur le marché du travail, la société cherche des solutions pour pouvoir accompagner sa croissance. Vu les performances de la société, cette dernière n'accuse pas de risque de liquidité. Cependant la forte inflation peut et pourrait mettre à mal la rentabilité de certains contrats.

7. Recherche et développement

La société n'a pas de frais de recherche et développement

8. Augmentation de capital

Aucune augmentation de capital visée à l'article 7:203 du Code des Sociétés n'a eu lieu cette année.

9. Acquisition d'actions propres

Aucune des parts de la société n'ont été acquises, ni par la société elle-même, ni par toute filiale directe ou personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la société.

10. Acquisition d'actions propres

La société n'a pas d'activité de recherche et de développement pour l'instant.

11. Intérêts opposés des gérants (articles 5:77, 7:96 et 7:97 du Code des Sociétés)

Les gérants signalent qu'aucune décision n'a été prise et qu'aucune opération n'a été décidée, qui tomberait dans le champ d'application des articles 5:77, 7:96 et 7:97 du Code des Sociétés.

12. Succursales

La société a créé une succursale en Grèce à Athènes en juillet 2022. Les comptes sont présentés en consolidant cette succursale.

13. Risque de prix, de crédit ou de trésorerie (art. 3:7 et 3:32)

Durant l'exercice, la société n'a pas utilisé d'instruments financiers et/ou d'assurances dans le but de couvrir des risques de prix, de crédit et/ou de trésorerie.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Décharge aux gérants et au commissaire

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous demandons de donner décharge aux Gérants et aux commissaires pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 mars 2023.
Ce rapport de gestion sera déposé conformément aux dispositions légales et conservé au siège social.

Pour le conseil d'administration,

Sophie Leconte
Co-Gérante

RAPPORT DES COMMISSAIRES



..

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de NTT DATA Belgique SRL sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de NTT DATA Belgique SRL (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2023, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable. Ce rapport du commissaire fait suite à notre rapport de carence établi le 3 septembre 2023 qui vous a été adressé, en l'absence des documents nécessaires pour nous permettre d'établir notre rapport dans les délais requis.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 mars 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 mars 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de NTT DATA Belgique SRL durant 5 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 mars 2023, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 75.900.172 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 8.055.932 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de NTT DATA Belgique SRL sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de NTT DATA Belgique SRL sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2023

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de NTT DATA Belgique SRL sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12 §1 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de NTT DATA Belgique SRL sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2023

- Les infractions suivantes ont été identifiées :
 - les dispositions légales et statutaires relatives aux délais relatifs à la convocation, à la remise des pièces requises au commissaire et aux actionnaires et à la tenue de l'assemblée générale ordinaire n'ont pas été respectées ;
 - les dispositions de l'article 3:10 du Code des sociétés et des associations en matière de dépôt des comptes annuels de l'exercice 2023 dans les 7 mois après la clôture de l'exercice n'ont pas été respectées ;
 - les dispositions de l'article 2:8 §1 5° du Code des sociétés et des associations en ce qui concerne les formalités de publicité du mandat du commissaire n'ont pas été respectées.

Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Mont-Saint-Guibert, le 24 novembre 2023

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Fabian Branswyk
Réviseur d'Entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	190,4	103,3	87,1
Temps partiel	1002			
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	190,4	103,3	87,1
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	332.718	182.856	149.862
Temps partiel	1012			
Total	1013	332.718	182.856	149.862
Frais de personnel				
Temps plein	1021	14.587.420	8.981.623	5.605.797
Temps partiel	1022			
Total	1023	14.587.420	8.981.623	5.605.797
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	299.139	184.183	114.956

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	123,3	79,2	44,1
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	215.825	141.498	74.327
Frais de personnel	1023	9.434.733	6.615.977	2.818.756
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	561.675	394.480	167.195

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	208		208,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	208		208,0
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	107		107,0
de niveau primaire	1200	8		8,0
de niveau secondaire	1201	11		11,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	29		29,0
de niveau universitaire	1203	59		59,0
Femmes	121	101		101,0
de niveau primaire	1210	3		3,0
de niveau secondaire	1211	4		4,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	25		25,0
de niveau universitaire	1213	69		69,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	208		208,0
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,1	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	128	
Frais pour la société	152	7.212	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	88		88,0
210	88		88,0
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	49	1	49,5
310	49	1	49,5
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343	49	1	49,5
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5801	9	5811	8
Nombre d'heures de formation suivies	5802	528	5812	296
Coût net pour la société	5803	18.227	5813	9.363
dont coût brut directement lié aux formations	58031	15.383	58131	7.552
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	2.843	58132	1.811
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5821	5831
Nombre d'heures de formation suivies	5822	5832
Coût net pour la société	5823	5833

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5841	5851
Nombre d'heures de formation suivies	5842	5852
Coût net pour la société	5843	5853